

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2012

ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE - (N° 284)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, après la deuxième occurrence du mot :

« santé »,

insérer les mots :

« , les centres de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à réparer un oubli.